cnrs
dépasser les frontières

Instituts thématiques Inserm
Institut national
de la santé et de la recherche médicale

MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

2011 - 058 GG/RD

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,
LE PRESIDENT DU MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE – MNHN,
LE PRESIDENT DU C.N.R.S.

vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 18 octobre 2007
portant nomination du président de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu la décision n° 2009-334 du 19 octobre 2009
relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

vu la décision n°2002-016
créant l'unité de recherche U 565 ;

vu la décision n° 2002-090
nommant Madame Carine GIOVANNANGELI directrice de l'unité de recherche U 565 ;

vu la décision n°2007-189
prolongeant l'unité de recherche U 565 et prorogeant le mandat de Madame Carine GIOVANNANGELI ;

DECIDENT

Article 1er : L'unité de recherche U 565 intitulée « Acides nucléiques : dynamique, ciblage et fonctions biologiques » est prolongée de trois ans à compter du 1er janvier 2011.

Article 2 : Madame Carine GIOVANNANGELI est reconduite dans ses fonctions de directrice de l'unité de recherche U 565 du 1er janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2013.

Fait à Paris, le 16 décembre 2010

Le Président du Muséum national d'histoire naturelle	Le Président du C.N.R.S.	Le Président- directeur général de l'Inserm
Pr Gilles BŒUF	Pr Alain FUCHS	Pr André SYROTA